

Sophie Panonacle interpelle le 1er ministre sur le sauvetage de la filière ostréicole

Depuis plusieurs semaines, les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon sont mis en difficulté par la crise du Coronavirus, qui a engendré une baisse de chiffre d'affaire de près de 80%. Désormais, c'est l'interdiction de commercialisation qui plonge la filière dans une situation alarmante selon la députée du Bassin d'Arcachon Sophie Panonacle.

Avec 28 autres députés du littoral français qui ont co-signé son courrier, **Sophie Panonacle demande au Gouvernement le même traitement pour la filière ostréicole que pour les entreprises du secteur touristique** : à savoir l'exonération des cotisations sociales pour une période de 6 mois à compter de mars 2020 ainsi que l'annulation des loyers et des redevances d'occupation du domaine public.

ci-joint le courrier adressé hier à Edouard Philippe ainsi qu'aux ministres de l'Economie et des Finances, de l'Action et des Comptes publics et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La filière ostréicole française, qui compte près de 3 000 entreprises et représente 17 000 emplois

« Monsieur le Premier ministre,

Vous avez récemment annoncé des plans d'accompagnement pour soutenir des secteurs fortement sinistrés de notre économie. Force est de constater que l'engagement du gouvernement répond à la gravité de la situation économique que traverse de notre pays.

Les professionnels de la conchyliculture ont été durement frappés par la crise sanitaire du COVID-19. Aujourd'hui, la filière conchylicole est en danger.

Les entreprises, souvent petites et familiales, sont des acteurs essentiels du maillage socio-économique de nos littoraux. Elles sont également un maillon indispensable du tourisme local.

Depuis le début du confinement, les conchyliculteurs ont dû maintenir leurs interventions sur l'eau et à terre, avec souvent la totalité de leurs salariés, sans disposer d'aucune recette. Leurs stocks ont considérablement augmenté et le calibre des huîtres ne correspond plus à la demande standard des consommateurs.

L'état de leur trésorerie est alarmante et appelle un soutien indispensable au sauvetage de leurs entreprises.

La meilleure réponse serait, au même titre que les entreprises du secteur touristique, l'exonération des cotisations sociales pour une période de 6 mois à compter de mars 2020. De plus, les loyers et redevances d'occupation du domaine public pourraient être annulés.

Sachant toute l'importance que vous accordez à nos « agriculteurs de la mer », acteurs du développement durable de nos territoires littoraux, nous comptons sur votre soutien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération. »